

# ADHESION

CONSEIL NATIONAL DES LOISIRS ET DU TOURISME ADAPTÉS



**CNLTA**

## MONTANT ANNUEL DE L'ADHÉSION :

### ORGANISME DE VACANCES, DE LOISIRS ADAPTÉS

#### COTISATION ANNUELLE :

CA entre 1 € et 100 000 € = 250 €

CA entre 100 001 € et 550 000 € = 350 €

CA entre 550 001 € et 1 000 000 € = 500 €

CA entre 1 000 001 € et 1 500 000 € = 750 €

CA supérieur à 1 500 000 € = plafond à 1 000 €

#### CONTRIBUTION ANNUELLE :

0,18% du chiffre d'activité N-2 (plafond à 10 000 €)

### ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ REPRÉSENTANT D'USAGERS

#### COTISATION ANNUELLE :

Associations locales ou régionales : 300 €

Associations nationales : 600 €

### PERSONNE PHYSIQUE

Cotisation annuelle : 50 €

### HEBERGEURS

Cotisation annuelle : 100 €

### ORGANISME DE VACANCES, DE LOISIRS ADAPTÉS NON SOUMIS A IMMATRICULATION OU AGREMENT

#### COTISATION ANNUELLE :

CA entre 0 € et 140 000 € = 250 €

CA entre 140 001 € et 195 000 € = 350 €

CA entre 195 001 € et 275 000 € = 500 €

CA entre 275 001 € et 415 000 € = 750 €

CA entre 415 001 € et 560 000 € = 1 000 €

CA supérieur à 560 000 € = 0,18% du CA (plafond à 10 000 €)

## VOUS ÊTES ORGANISATEUR DE SÉJOURS DE VACANCES OU DE LOISIRS ADAPTÉS

Vous faites une demande écrite d'adhésion au Secrétariat du CNLTA.

Le CNLTA vous adresse différents documents concernant notre association et vous demande de fournir un dossier administratif complet avec lettre de motivation.

Vous êtes alors invité à rencontrer plusieurs membres du Conseil d'Administration du CNLTA.

Votre dossier est ensuite présenté au Conseil d'Administration qui étudie la demande.

## VOUS ÊTES USAGER, REPRÉSENTANT D'USAGERS, OU HEBERGEUR

Vous faites une demande écrite d'adhésion au Secrétariat du CNLTA.

Le CNLTA vous adresse différents documents concernant notre association et vous demande dans le même temps de fournir un dossier administratif complet avec lettre de motivation.

Le Conseil d'Administration du CNLTA étudie ensuite votre dossier.



En cas de réponse positive, vous devenez adhérent.

- Vous aurez à signer la Charte Qualité.
- Vous accepterez ainsi les visites qualité du CNLTA (pour les OVA).
- Vous bénéficierez alors de l'ensemble des outils du CNLTA (mémento juridique, référentiel de formation des animateurs-accompagnateurs de vacances adaptées, SEMBA...).
- Vous pourrez également apposer le logo du CNLTA sur votre documentation (selon une charte graphique précise).
- Vous aurez à régler la cotisation annuelle (ainsi que la contribution annuelle pour les OVA).



Rendez-vous sur  
[www.cnlta.asso.fr](http://www.cnlta.asso.fr)  
[www.facebook.com/cnlta](https://www.facebook.com/cnlta)



CNLTA

41 rue du Jardin Public - BP 40197 - 79205 PARTHENAY Cedex  
Tél : 05 49 71 01 32 - Fax : 05 49 70 09 49 - [cnlta@cnlta.asso.fr](mailto:cnlta@cnlta.asso.fr)